



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE L'accidentalité des Poids-Lourds dans la région Occitanie De 2018 à 2022

Mobilité et Sécurité routière

Mars 2024

**En 5 ans :
qui ont provoqué :
966 accidents
185 tués
1 286 blessés**



Définitions

Accident : il provoque au moins une victime, survient sur une voie ouverte à la circulation publique et implique au moins un véhicule.

L'accident mortel : comporte au moins un tué.

Tués : victimes décédées sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident;

Blessés : on distingue les **blessés hospitalisés** (blessés nécessitant plus de 24 heures d'hospitalisation) et les **blessés légers** (victimes ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admises à l'hôpital plus de 24 heures).

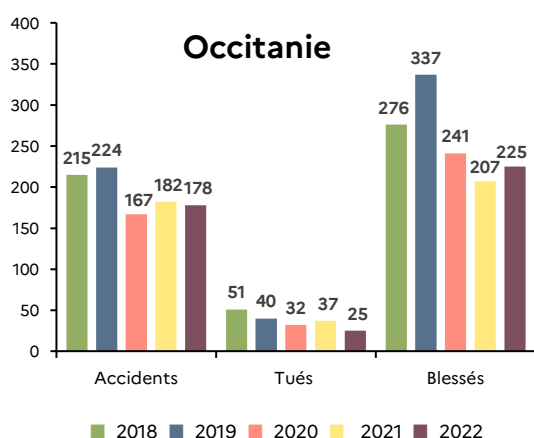
Dans ce document, le terme blessés regroupe les blessés hospitalisés et les blessés légers.

Poids-Lourd : véhicule automoteur assurant le transport de **marchandise ou de personnes** dont le poids total en charge (PTAC) ou poids total roulant (PTAR) est supérieur à **3,5 tonnes**.

Les véhicules pour le transport de personnes, appelés aussi transport en commun, sont de deux types : l'autobus à usage urbain ou péri-urbain, et l'autocar pour effectuer des liaisons interurbaines.

Dans le document le terme poids-lourd est remplacé par PL.

Évolution de l'accidentalité régionale des poids-lourds

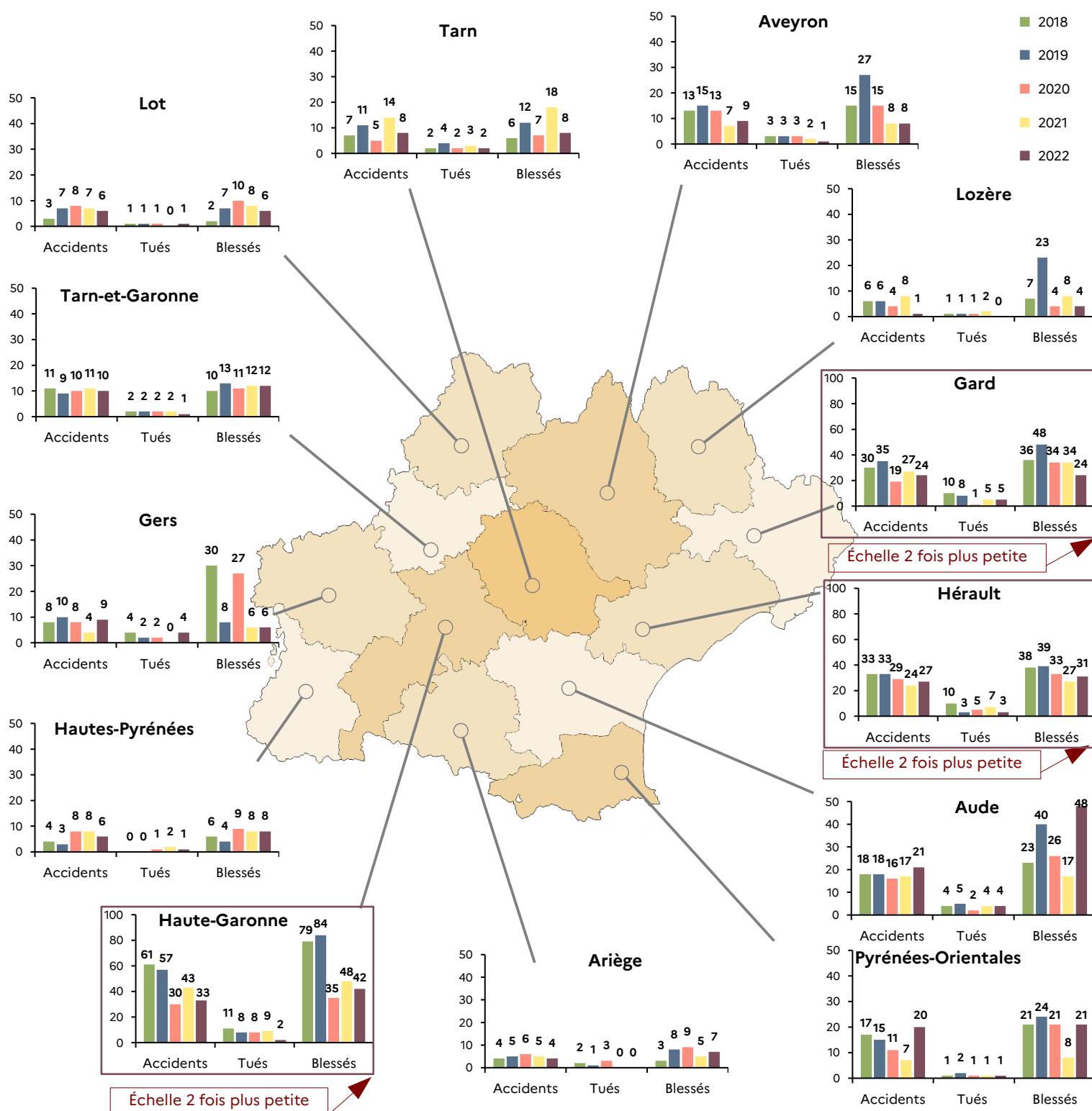


Sur la première partie de la période d'étude, la tendance de l'accidentalité est à la hausse. On constate une chute en 2020, liée aux restrictions de circulation mises en place pour lutter contre l'épidémie de COVID-19. A partir de 2021, le nombre d'accidents repart à la hausse, sans toutefois atteindre celui de 2019, année de référence.

Les nombres de tués et de blessés dans un accident impliquant un PL ont globalement diminués sur la période d'étude.

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Évolution de l'accidentalité des poids-lourds par département



Dans les départements de l'Occitanie, les variations des indicateurs "accidents", "tués" et "blessés" ne permettent pas de dégager une tendance.

Sur la période d'étude (2018-2022), l'Ariège présente le plus faible nombre d'accidents et de blessés, tandis que les plus faibles nombres de tués sont enregistrés dans le Lot et les Hautes-Pyrénées.

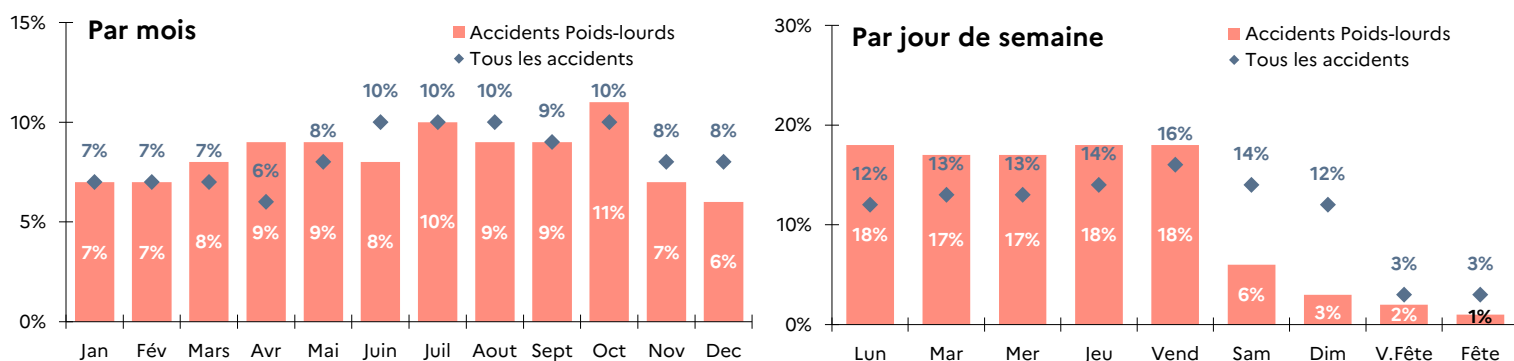
En 2022, pour trois départements – la Haute-Garonne, le Lozère et le Tarn - on observe une baisse des accidents, des tués et des blessés.

La Haute-Garonne présente pour la période étudiée les taux les plus hauts pour les trois items

Trois départements, le Gard, la Haute-Garonne et l'Hérault, représentent 52 % des accidents de la région impliquant un poids-lourd, 51 % des tués et 49 % des blessés.

Attention : les évolutions de petits chiffres sont très sensibles aux variations. C'est pourquoi les tendances doivent être analysées dans la durée.

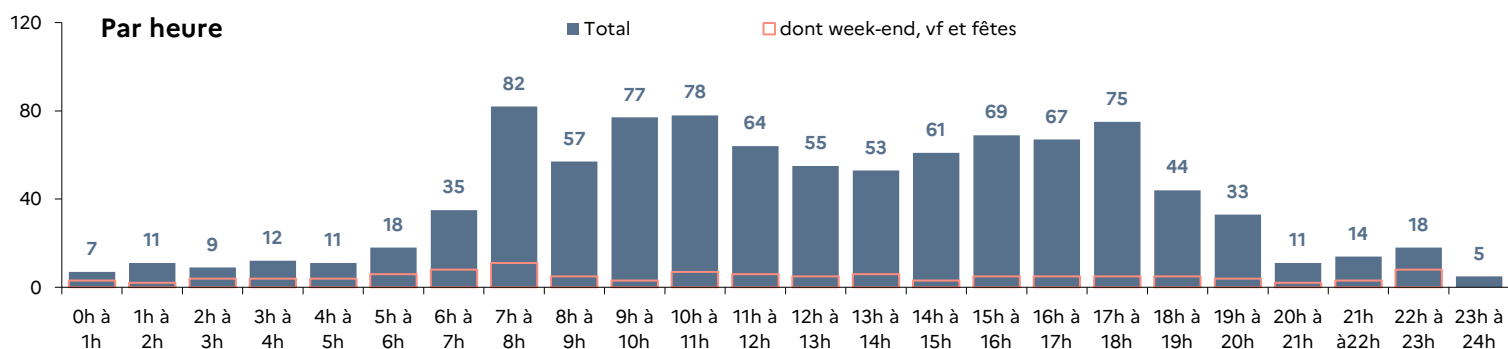
Répartition des accidents de poids-lourds dans le temps



Les accidents impliquant un poids-lourd sont sur-représentés, par rapport à l'accidentalité générale, de mars à mai et en octobre (+3 points en avril). Ils sont sous-représentés en juin, août, novembre et décembre (-1 à -2 points).

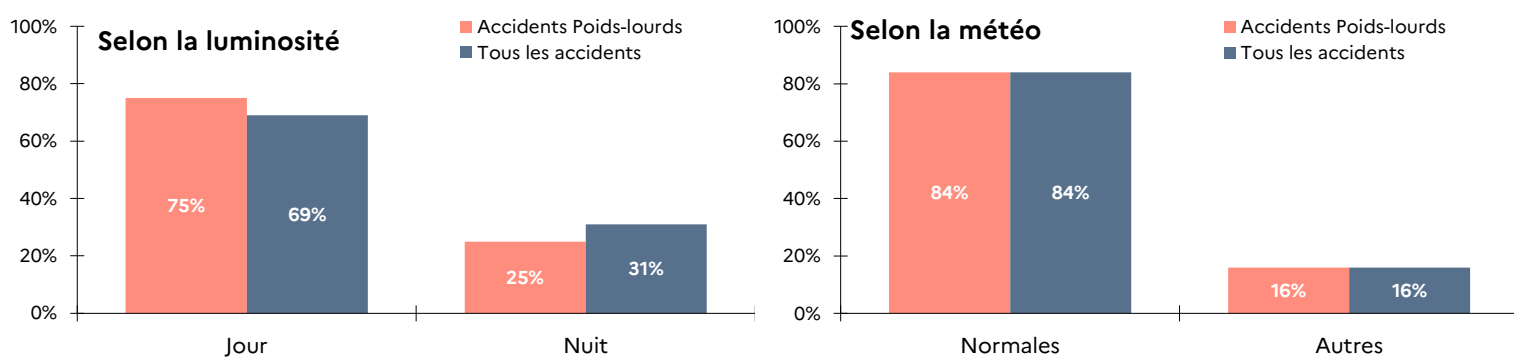
Par rapport à l'accidentalité générale, il y a **plus d'accidents poids-lourds les jours ouvrés**. Compte tenu de l'interdiction de circulation d'une partie des poids-lourds (*) le week-end, notamment ceux transportant des marchandises, l'accidentalité sur cette période est nettement plus faible que les autres jours de la semaine.

(*) Les poids lourds de moins de 7,5 t, les transports des marchandises périssables ainsi que les transports de personnes (autocars) ne sont pas concernés par les restrictions de circulation du week-end



Les plages horaires où les accidents sont les plus nombreux sont celles **de jour (7 h à 18 h)** avec des « pics » pour les plages 7 h - 8 h 9 h -11 h et 17 h - 18 h.

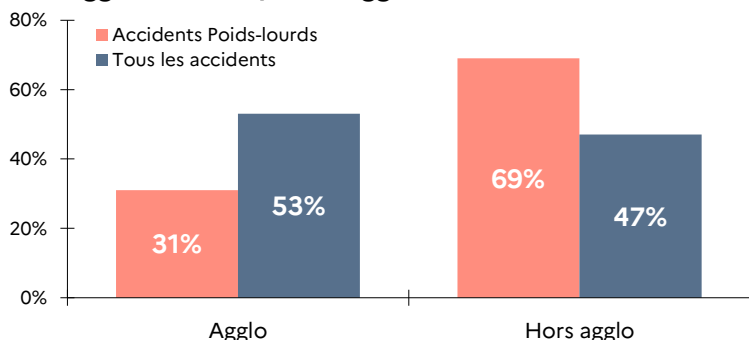
Répartition des accidents de poids-lourds selon les circonstances



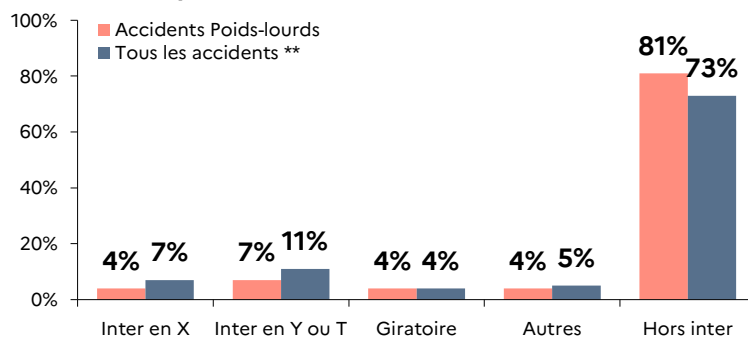
Les accidents impliquant un poids-lourd, sur la région Occitanie, se produisent majoritairement de jour (75 %), cela représente six points de plus que pour l'accidentalité générale. Ils se produisent majoritairement, comme pour l'accidentalité générale, dans des conditions atmosphériques normales.

Répartition des accidents de poids-lourds selon la localisation

En Agglomération / Hors agglomération



Intersection / hors intersection

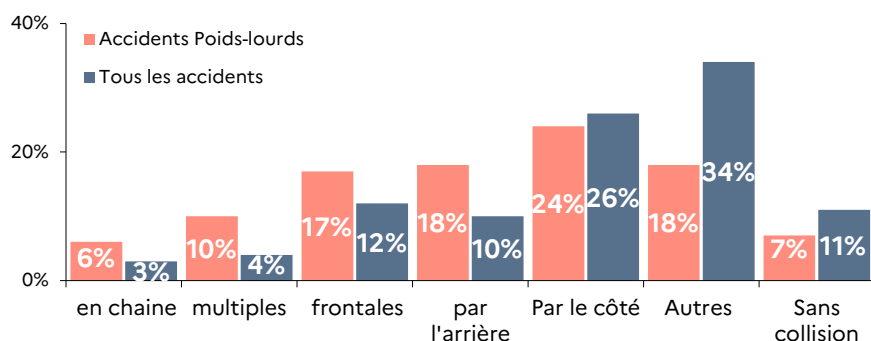


Sur la région, les accidents impliquant un poids-lourd se produisent **majoritairement hors agglomération** (69 %) et **hors intersection** (81 %). La part des accidents impliquant un poids-lourd se produisant hors agglomération est supérieure de 22 points à l'accidentalité générale.

Par rapport à l'accidentalité générale, les poids-lourds sont **moins impliqués** dans les accidents aux carrefours (- 8 points).

Dans les accidents en intersection, celles en « Y ou T » enregistrent la part la plus importante (7 %), viennent ensuite les intersections en X et les giratoires (4 %).

Répartition des accidents de poids-lourds selon le type de collision



Les collisions par le côté représentent un accident sur quatre impliquant un poids-lourd. Viennent ensuite les collisions par l'arrière (18 %) puis frontales (17 %). Il est à noter que dans 7 % des accidents impliquant un poids-lourd, il n'y a pas de collision avec un autre véhicule.

Répartition des accidents suivant le type de poids-lourds

Type de transport	ACCIDENTS IMPLIQUANT AU MOINS UN ...	Nbre accidents (*)	% accid. par rapport à la totalité des accidents impliquant un PL	% accid. par rapport à la totalité des accidents de la région	Nbre tués pour la catégorie (**)	Nbre total blessés pour la catégorie (**)
Marchandises	PL seul (3,5 < PTAC ≤ 7,5t)	107	10,4%	0,6%	1	43
	PL seul (PTAC > 7,5t)	260	25,4%	1,4%	6	64
	PL + remorque(s)	283	27,6%	1,6%	5	61
	tracteur routier seul	9	0,9%	0,0%	1	3
	tracteur routier/semi-remorque	210	20,5%	1,2%	5	44
	S/total	869	84,8%	4,8%	18	215
Personnes	autobus	117	11,4%	0,6%	0	75
	autocar	39	3,8%	0,2%	1	85
	S/total	156	15,2%	0,9%	1	160

(*) un accident peut être imputé à plusieurs lignes

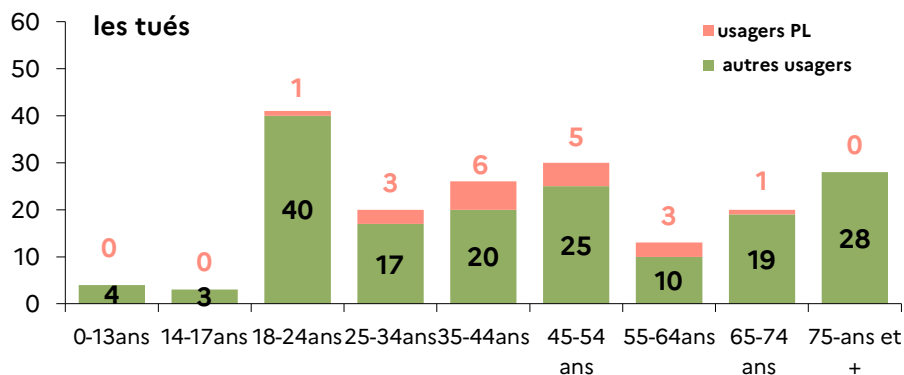
(**) usagers PL (conducteurs ou passagers)

On constate que les véhicules de transport de personnes sont impliqués dans 15,2 % des accidents de PL (0,9 % de l'accidentalité totale) alors que les véhicules de transport de marchandises sont impliqués à hauteur de 84,8 % (4,8 % de l'accidentalité totale).

Ce sont les PL seuls de PTAC > 7,5t et les PL avec remorques qui sont les plus représentés dans les accidents (53 %). Les PL seuls de PTAC > 7,5t enregistrent le plus grand nombre de tués et de blessés.

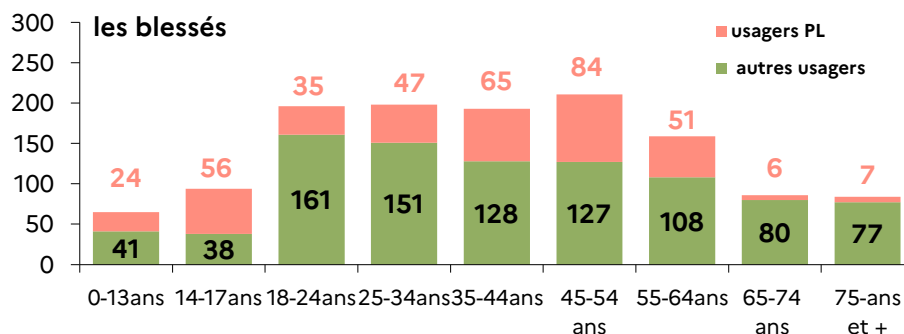
Les impliqués dans les accidents de poids-lourds

... selon la classe d'âge



Sur les 185 tués recensés dans les accidents impliquant un poids-lourd, 166 (soit 90 %) sont des usagers d'autres véhicules ou des piétons.

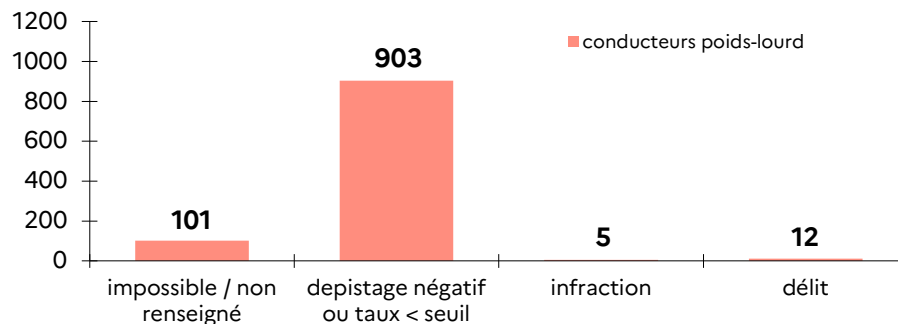
Pour les usagers PL, conducteurs ou passagers, les classes d'âge les plus impactées sont les 35-44 ans et 45-54 ans avec respectivement six et cinq morts (soit 58 %).



Sur les 1 286 blessés résultant d'un accident impliquant un PL, 911 (soit 71 %) sont des usagers d'un autre véhicule, ou un piéton.

Comme pour les tués, les usagers PL conducteurs ou passagers des classes d'âge 35-44 ans et 45-54 ans sont les plus impactés avec 65 et 84 blessés soit (40 %).

... selon l'alcoolémie



Sur les 1 021 conducteurs de PL impliqués dans un accident où un conducteur avait une alcoolémie positive, seulement **17 conducteurs**, soit **1,7 %**, ont été contrôlés positif à l'alcoolémie.

Cependant, il est à noter que sur les 17 conducteurs contrôlés positifs **12 étaient en délit** (taux d'alcool >0,80g/l de sang).

Directeur de publication : Patrick BERG — Rédaction et réalisation : Sélim ABDI, Alain BENAYS

Sources et définitions : Les données des accidents corporels de la route sont issues des relevés de la gendarmerie et de la police nationale et sont fournies par les observatoires départementaux de la sécurité routière des départements de la région Occitanie

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9